

## ORDONNANCES

**PRENEZ AVIS** que lors de sa séance ordinaire du 5 juin 2023, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA23 22029** – Résolution CA23 220197 (dossier 1238505003)

Ordonnance décrétant la fermeture temporaire de la rue Dumas, entre les rues Springland et Allard

*Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 1<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup>).*

**OCA23 22030 à OCA23 22033** – Résolution CA23 220198 (dossier 1236748004)

Ordonnance relative à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – juin 2023

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);*

*Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);*

*Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>);*

*Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 8<sup>o</sup>).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 7 juin 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire